











CHANTIER SOUS CHARTE QUALITE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET /OU D'ASSAINISSEMENT

ATTESTATION DE REALISATION DE L'OPERATION

Cette attestation est délivrée par le Maitre d'ouvrage de l'opération ou, le cas échéant, par l'assistant à Maitrise d'ouvrage ou le Maitre d'œuvre.

Ce document, destiné à tous les acteurs de l'opération citée, atteste que l'opération a été effectuée selon les règles de l'art en conformité avec la Charte qualité des réseaux d'eau potable et/ou d'assainissements Languedoc Roussillon (une liste des étapes clefs de la charte est fournie cicontre)

Liste des participants à l'opération : Bureau d'étude géotechnique : Géomètre : Maître d'œuvre : Entreprises (et sous traitants) : Coordonnateur SPS Organisme de contrôle extérieur accrédité COFRAC (assainissement) : Exploitants :

Tous les documents figurant dans la liste des étapes clefs de la charte doivent être validés par Maitre d'ouvrage de l'opération ou, le cas échéant, par l'assistant à Maitrise d'ouvrage ou le Maitre d'œuvre et tenu à la disposition de l'Agence de l'Eau et/ou le Conseil départemental pour d'éventuels audits.

Autres:

Date : Cachet et signature par Maitre d'ouvrage de l'opération ou, le cas échéant, par l'assistant à Maitrise d'ouvrage ou le Maitre d'œuvre















IDENTIFICATION DES ETAPES CLEFS D'UN CHANTIER SOUS CHARTE QUALITE

Actualisation: octobre 2016

Auteur: Groupe de travail « attestation des travaux sous charte » - novembre 2014

Cette liste permet de vérifier que toutes les étapes clefs de la charte ont été réalisées et transcrites dans des documents qui seront conservés par le maître d'ouvrage.

Les * correspondent aux documents exigés par l'Agence de l'eau pour les demandes d'aides et le solde des subventions pour une opération d'assainissement ou d'eau potable.

Délibération de la commune pour engager le chantier sous charte

1/ Les études préalables (réalisées par un bureau d'étude ou le Maître d'œuvre):

Avant tout projet, Il est important d'avoir les informations nécessaires pour bien appréhender toutes les contraintes de l'opération à venir. Si dessous, une liste non exhaustive des informations à connaître pour la conception du projet :

- Historique des travaux divers dans la zone concernée par l'opération
- Désordres constatés par l'exploitant
- Date du Schéma Directeur
- Maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries dans l'emprise du projet. Sont-ils tous associés à l'opération ?
- Autres travaux programmés sur l'emprise de l'opération
- Diagnostic amiante (enrobés, canalisations...)
- Déclaration de projet de travaux (DT)

☐ <u>Étude de l'habitat</u> : Voir fiche jointe

<u>*Etude géotechnique ou Caractérisation des sols (hors techniques chemisage, tubage et éclatement)</u>:

Voir fiche jointe

□ Levé Topographique :

Cette étude indispensable doit permettre le levé topographique, selon qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation de réseau, du terrain naturel, de la chaussée, des tampons, des boites de branchement, des fils d'eau,.... pour fixer les altimétries des canalisations et positionner correctement les regards et boites de branchements du projet.

2/ Consultation du Maître d'œuvre
☐ Publicité de la charte dans l'avis d'appel d'offre
3/ Consultation des Entreprises travaux et Entreprises de contrôle externe:
☐ Publicité de la charte dans chaque DCE ☐ * Cadre de mémoire technique ☐ Entreprise de contrôle extérieur retenue, par le maître d'ouvrage, accréditée COFRAC et indépendante de l'entreprise de travaux (pour l'assainissement).
4/ Préparation du Chantier
 □ Compte rendu de la Réunion de marquage piquetage avec la liste des personnes convoquées, respectant la norme NF S70003-1 (annexe1). □ Plannings prévisionnels de l'opération détaillée (travaux et contrôles) □ Plan d'assurance qualité (PAQ) ou Document d'assurance qualité (DAQ) validé en fin de préparation de chantier □ Compte rendu de la réunion de fin de préparation du chantier □ Durée de 1 mois minimum
5/ Phase travaux
☐ Comptes rendu après chaque réunion et visite de chantier
6/ Opérations Préalables à la Réception
 □ Dossier des Ouvrages Exécutés remis par l'entreprise de travaux □ Dossier des Interventions Ultérieures sur les Ouvrages (si présence d'un Coordinateur pour la sécurité et la protection de la santé) □ * Les plans de recollement
Réalisation des contrôles extérieurs par un organisme indépendant accrédité COFRAC (pour l'assainissement):
☐ Inspection visuelle ou Télévisuelle ☐ Test de compacité ☐ Etanchéité



Réalisation des contrôles selon le Code de la Santé publique (pour l'eau potable) : □ Nettoyage, rinçage et désinfection des réseaux et installations de distribution d'eau
destinées à la consommation humaine avant toute mise ou remise en service
☐ Analyses de la qualité de l'eau potable effectuées par un laboratoire agréé par le
Ministère de la Santé
Autros contrôlos (nour l'oqui notable) :
Autres contrôles (pour l'eau potable) :
☐ Test de compacité (fortement recommandé et en conformité avec les exigences des
gestionnaires de voirie)
☐ Epreuves sous pression et essais sur les équipements (vannes)
☐ Essais de débit
☐ Contrôle éventuel caméra
☐ Essais des hydrants
□ *Un certificat signé du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre attestant des résultats satisfaisant des essais préalables à la réception des ouvrages et de leur réalisation
conforme à la réglementation
☐ Réalisation du bilan qualité de l'opération

ANNEXE 1: TRAME D'UN COMPTE RENDU DE MARQUAGE-PIQUETAGE

Les opérations de marquage-piquetage des ouvrages sont effectuées, suite à DICT, par :

- Le responsable de projet ou son représentant (cas général)
- L'exploitant de(s) ouvrage(s) (lorsque celui-ci ne fournit pas de plan en réponse à la DICT)

Les opérations de marquage-piquetage font l'objet d'un compte rendu établi sur site et signé des parties en présence.

La forme de ce compte rendu est choisie par le responsable de sa rédaction.

Il peut être complété de documents annexes : photos, croquis

Le contenu du compte rendu doit à minima être composé des éléments suivants :

- ✓ Date et heure de la rédaction
- ✓ Nom du rédacteur
- ✓ Nom et référence des personnes présentes
- √ Coordonnées du maître d'œuvre
- ✓ Référence du Guichet Unique
 - Contexte chantier
- ✓ Lieu précis des travaux
- ✓ Nature des travaux et techniques utilisées
- ✓ Date de début des travaux
- ✓ Durée prévisionnelle des travaux

Recommandations et localisation des ouvrages

- ✓ Recommandations techniques spécifiques au chantier *
 - * Cas où le marquage-piquetage est effectué par l'exploitant des ouvrages
 - @ Remises par l'exploitant :

représentants)

commune ©

départementVoie et n°

Agissant en qualité de ...

Responsable du projet, Exploitant, Entreprise (ou leurs

Téléphone, Télécopie (facultativement Courriel)

- ✓ Localisation des ouvrages faisant apparaître :
 - L'axe présumé de l'ouvrage (caractéristiques de la matérialisation, dimensions et nature du repérage) et / ou La zone de précaution (fuseau d'imprécision de l'ouvrage)
 - La profondeur estimée de l'ouvrage
 - La profondeur règlementaire de l'ouvrage à la date de pose (lorsqu'il en existe une)
 - La classe de précision de la localisation

Exemple de présentation :

- Caractéristiques du réseau faisant l'objet du marquage-piquetage
- Axe présumé matérialisé avec sur mètres
- Zone de précaution (fuseau d'imprécision de l'ouvrage) matérialisé avecsur ... mètres
- Points singuliers éventuels
- √ Un espace « observations » est réservé à chaque partie présente
- ✓ Date et signature du compte rendu émis par le responsable de projet ou son représentant (cas général)
 - Date et signature de l'exécutant valant récépissé
- ✓ Date et signature du compte rendu émis par l'exploitant (s'il ne fournit pas de plan en réponse à la DICT)
- ✓ Date et signature de l'exécutant valant récépissé















Cette étude permet pour chaque parcelle :





Alimentation en eau potable (AEP)

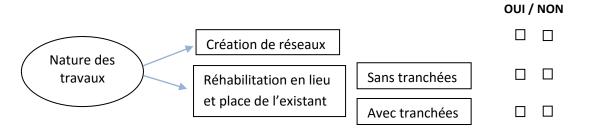
- D'identifier l'assainissement en place ;
- D'identifier toutes les sorties des eaux usées et des eaux pluviales ;
- De définir un projet de raccordement des eaux usées jusqu'au réseau public et d'en estimer le coût ;
- De définir, éventuellement, un projet d'évacuation des eaux pluviales et d'en estimer le coût ;
- De positionner la (les) boîte(s) de branchement en planimétrie et en altimétrie ;
- D'identifier les rejets non domestiques (pour élaboration ultérieure des conventions de rejets.

- D'identifier les branchements en place ;
- D'identifier les risques de rupture d'alimentation en eau et de dégradation de la qualité de l'eau;
- De positionner le cas échéant le(s) organe(s) (coffrets de comptage, ventouses, vannes...) en planimétrie et en altimétrie.

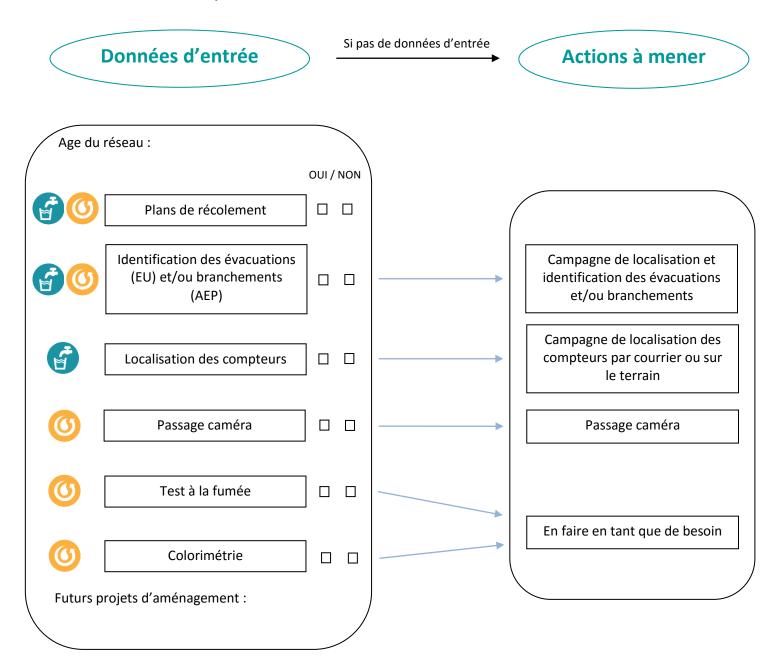
La fiche suivante permet au Maître d'ouvrage, accompagné de son assistant à maitrise d'ouvrage ou, le cas échant, son Maître d'œuvre, de rassembler les informations dont dispose la commune et , si besoin de faire des études complémentaire pour appréhender toutes les contraintes du futur projet.

Cette fiche a été réalisée par le groupe de travail sur les études préalables et le groupe de travail « attestation des travaux sous charte » en septembre 2014.

Etude des parcelles et de l'habitat



Historique de réalisation sur la zone de travaux concernée















Caractérisation de la nature du sol

Cette fiche de caractérisation de la nature du sol a été créée en septembre 2014 suite au 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau qui impose une étude géotechnique pour toutes les opérations de pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement de plus de 150 000 euros.

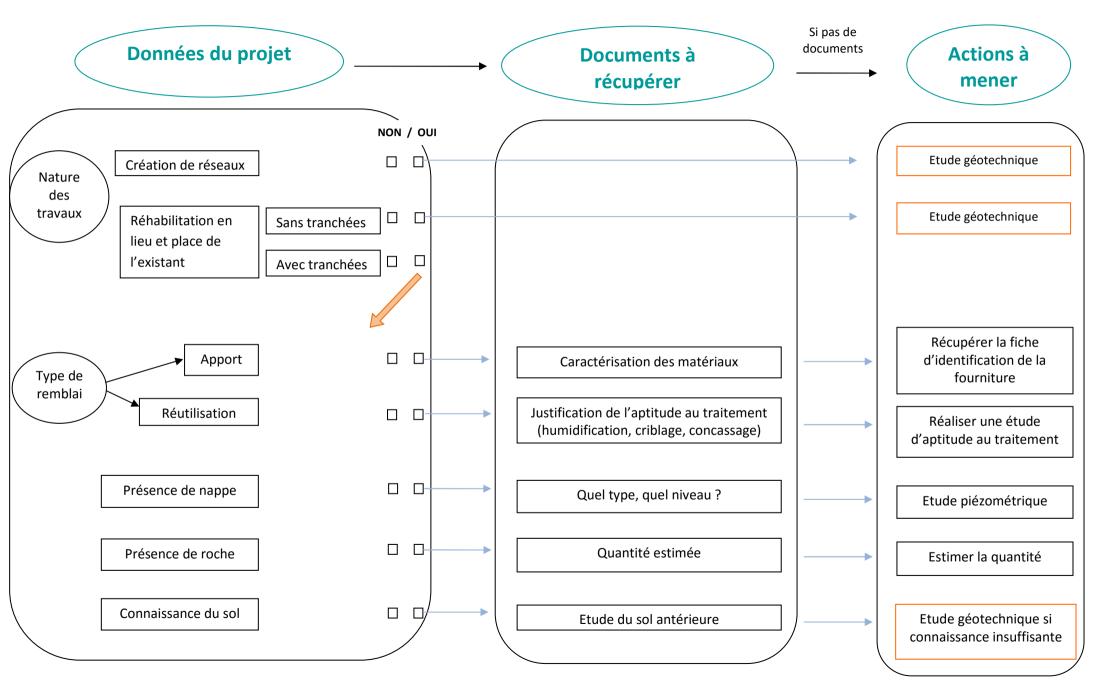
L'Étude géotechnique (par référence aux missions de la norme relative à la classification et aux spécifications des missions d'ingénierie géotechnique), permet de connaître la nature et le niveau hydrique du sous-sol (nappe, source, roche, sol instable...) à l'emplacement des canalisations, de définir les choix techniques en fonction des conditions environnementales et de l'état du bâti (choix de la nature des tuyaux et/ou des matériaux de réhabilitation, des matériaux de la zone de pose et d'enrobage, des remblais en étudiant la possibilité de réutiliser/recycler des déblais extraits, des conditions de réalisation...).

Suite à de nombreux retours de Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre sur l'utilité de cette étude lorsque les travaux concernent de la réhabilitation de canalisations en lieu et place de l'existant, la charte a monté un groupe de travail pour définir le cadre de cette étude géotechnique. Le groupe de travail a donc créé une fiche de « caractérisation de la nature du sol » qui indique que le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre ont suffisamment de données ou pas pour avancer dans leur projet. L'étude géotechnique étant nécessaire dans un grand nombre de projet, cette fiche permet cependant de justifier quand elle n'est pas indispensable.

Les documents récupérés ou identifiés lors de cette étude doivent être conservés car ils pourront faire l'objet d'une vérification par l'Agence de l'eau dans les 5 ans suivants l'opération.

Cette fiche ne concerne pas les techniques de réhabilitation sans tranchées (chemisage, tubage, éclatement).

Caractérisation de la nature du sol (hors chemisage, tubage et éclatement)



Prévoyez-vous des sondages dans le cadre de l'opération à proximité des réseaux ? O/N Prévoyez-vous une étude géotechnique suite à cette fiche ? O/N